

2023 - 146

Département du Doubs
Canton de Besançon 2
Commune de
SERRE LES SAPINS
25770

Tel : 03 81 59 06 11

Fax : 03 81 59 91 41

e.mail : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Serre les Sapins, Jeudi 28 Septembre 2023



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Sur convocation du 22 SEPTEMBRE 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SERRE LES SAPINS le mardi 26 SEPTEMBRE 2023 à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire.

Présents :

Mesdames: V. BRIOT – K.AUBRY – F.FARUCH - V.GENTILE – V.MARQUIS

Messieurs : K.ALAVOINE – F.BADOZ- G.BAULIEU – J.CUENOT – PE.BILLOT – P. LECLERC – JF.MONET – E.SALVADO

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame C.HUART ayant donné pouvoir à Monsieur K.ALAVOINE

Monsieur S.FHIMA ayant donné pouvoir à Madame V. BRIOT

Excusée :

Madame Damiana SIRON

Absents:

Mesdames E.GUILBAUD et L.POUPEE

Monsieur P.FABRE

Secrétaire de séance :

Monsieur J.CUENOT

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2023 à 19h30

1. **Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal**
2. **Prise en charge des indemnités d'éviction suite à l'achat d'un terrain sur la zone A.BONNEY**
3. **Signature d'une promesse de vente pour un terrain situé sur la zone A.BONNEY – Avenant N°2**
4. **Questions diverses**



1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 29 août 2023 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 29 août 2023.

2. Prise en charge des indemnités d'éviction suite à l'achat d'un terrain sur la zone A.BONNEY

Monsieur le Maire rappelle que la Commune envisage de créer plusieurs équipements publics sportifs, dont un terrain de foot synthétique et des vestiaires. Ce projet est localisé notamment sur la parcelle cadastrée Section AC n° 195, propriété de Madame KRAEMER, situé lieudit « A.Bonney », d'une surface de 8993m², sise sur le territoire de la commune de SERRE LES SAPINS. Le bien est situé en zone UE du PLU communal destinée à accueillir des équipements sportifs.

Aussi, afin de mettre en œuvre l'opération d'aménagement, il est nécessaire que la commune dispose de la maîtrise foncière complète de la parcelle. A cet effet, l'acquisition du terrain sera très prochainement réalisée, l'acte de vente sera signé, conformément à la délibération prise le 28 mars dernier. Pour rappel, au préalable, une promesse de vente avait été signée le 11 mars dernier.

En pareille opération, tous les frais, droits et honoraires sont supportés et acquittés par la Commune, ainsi que l'indemnité d'éviction de l'exploitant agricole de la parcelle.

Afin de connaître le montant de cette indemnité d'éviction, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs-Territoire de Belfort, mandatée à cet effet, a calculé l'indemnité de l'exploitant agricole impacté, en vue d'aboutir à la libération du terrain et à la réparation du préjudice subi.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de l'indemnité d'éviction ainsi calculé et dû par la Commune, s'élève à un montant de 3 596.30€. Cette indemnisation sera versée après publication de l'acte.

Monsieur Dorian POYARD, demeurant à BESANCON au 32A chemin de Vieilley, qui exploite ce terrain en vertu d'un bail rural, en cessera l'exploitation à la signature de l'acte de vente. Le bail rural sera alors résilié de plein droit. La Commune versera le montant de cette indemnité d'éviction, par l'intermédiaire du notaire de Saint Vit qui a établi l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **procéder au mandatement de l'indemnité d'éviction pour perte d'exploitation dans le cadre de l'acquisition du terrain exploité par Monsieur**

2023 - 148



Dorian POYARD, pour un montant de 3 596.30€; le bail sera résilié de plein droit,

- **et à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à la libération de ce terrain.**

3. Signature d'une promesse de vente pour un terrain situé sur la zone A.BONNEY – Avenant N°2

Monsieur le Maire rappelle que la Commune envisage de créer plusieurs équipements publics sportifs, dont un terrain de foot synthétique et des vestiaires. Ce projet est localisé notamment sur la parcelle cadastrée Section AC n° 195, propriété de Madame KRAEMER, situé lieudit « A.Bonney », d'une surface de 8993m², sise sur le territoire de la commune de SERRE LES SAPINS. Le bien est situé en zone UE du PLU communal destinée à accueillir des équipements sportifs.

Aussi, afin de mettre en œuvre l'opération d'aménagement, il est nécessaire que la commune dispose de la maîtrise foncière complète de la parcelle. A cet effet, l'acquisition du terrain sera très prochainement réalisée, l'acte de vente sera signé, conformément à la délibération prise le 28 mars dernier. Pour rappel, au préalable, une promesse de vente avait été signée le 11 mars dernier.

La Commune a approuvé par avenant N°1 le report de la date de validité de la promesse de vente au 30 septembre 2023, pour obtenir la réponse de la SAFER avant la signature de l'acte de vente.

De plus, il a été décidé en accord entre les parties d'établir un nouvel avenant à la promesse de vente signée le 11 mars 2023, augmentant le prix de vente initial de 9 000€, et fixant le prix définitif de vente du terrain à 125 909€. Les autres conditions du compromis de vente non visées par le présent avenant N° 2 restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- **Approuve l'avenant n°2 à la promesse de vente du 11 mars 2023, augmentant ainsi le prix de vente initial de 9 000€, et fixant le prix définitif de vente à 125 909€,**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à la libération de ce terrain.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance,

Julien CUENOT



Le Maire,

Gabriel BAULIEU